

École des Deux-Ruisseaux



Bonjour à toi,

Tu reçois aujourd'hui ton agenda 2025-2026. Prends-en bien soin, car il te sera utile toute l'année. Il te servira pour écrire tes leçons et tes devoirs et servira aussi comme outil de communication entre tes parents et ton enseignant(e). Il est donc très important de l'apporter à la maison tous les soirs et de le consulter avec eux.

Nous t'invitons maintenant à prendre le temps de lire, avec tes parents, le contenu des premières pages de ce document. Tu auras l'information nécessaire sur toutes les mesures de sécurité et règles de conduite pour cette année. Ta signature en première page confirmera ton engagement et ton adhésion à celles-ci.

M^{me} Anik Philippe
Directrice

M^{me} Catherine Lamontagne
Directrice adjointe

.....
J'ai pris connaissance des informations transmises ainsi que des règles du code de vie. Je m'engage à les respecter afin de contribuer à entretenir un environnement sain et pacifique.

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Nous vous invitons à visiter le site internet de l'école et à l'ajouter à vos favoris :
Site Web de l'école des Deux-Ruisseaux : <https://deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca/>

Facebook des parents bénévoles OPP: <https://www.facebook.com/opp.deux.ruisseaux>
Bienvenue à tous les parents, votre collaboration contribue à la réussite!
Voir les autres liens utiles à la page 5.



École des Deux-Ruisseaux
278, rue de l'Atmosphère Gatineau QC J9J 3V2
Téléphone: 819-771-1472 Télécopieur: 819-771-3805

Nom : _____ Gr : _____

Table des matières

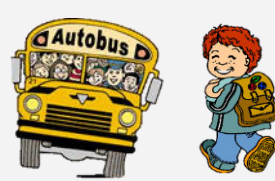


Horaire des cours.....	3
Heures des classes.....	4
Le personnel de l'École des Deux-Ruisseaux.....	5
Informations aux parents :	
Horaire de l'école.....	6
Entrées, sorties et déplacements des élèves.....	6
Absences ou retards.....	6
Modification au dossier de l'élève.....	6
Départ durant les heures de classe.....	7
Matériel scolaire et objets personnels.....	7
Alimentation – diner et collation.....	7
Allergies alimentaires.....	8
Les sorties éducatives.....	9
Rencontres et échanges.....	9
Devoirs et étude à la maison.....	9
Tenue vestimentaire.....	9
Jours de pluie abondante ou de froid excessif.....	10
Dîner à l'école.....	11
Accès à l'école.....	11
Débarcadères et stationnement.....	11
Cour de l'école.....	12
Situation d'urgence.....	12
En cas de tempête.....	12
Enfants malades.....	13
Premiers soins.....	13
Médication à l'école.....	13
Transport scolaire.....	14
Transport actif.....	15
Utilisation de la bicyclette.....	15
Brigade scolaire.....	16
Corridor de sécurité.....	17
Règles de sécurité au gymnase.....	18
Code d'éthique – réseau internet.....	19
Dans mon école, je dis NON à la violence et à l'intimidation.....	20
Code de vie, gestion des comportements et matrice des comportements attendus.....	21 à 24
Résolution de conflits.....	25
Environnement.....	26
Prévention des poux.....	27
Grille de 100.....	28
Pour vous aider.....	29 à 30
Protecteur national de l'élève.....	31
Facteurs de la réussite.....	Carton fin recto
Calendrier scolaire 2024-2025.....	Carton fin verso



MON HORAIRE DE COURS 2025-2026



PÉRIODES	HEURES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
P1	8 h 48 à 9 h 48										
P2	9 h 48 à 10 h 48										
Récréation											
P3	11 h 08 à 12 h 08										
Dîner	12 h 08 à 13 h 25										
P4	13 h 28 à 14 h 28										
Récréation											
P5	14 h 48 à 15 h 48										
AUTOBUS, MARCHEURS, SERVICE DE GARDE		BONNE FIN DE JOURNÉE 									

HEURES DES CLASSES

Horaire des élèves au préscolaire

8 h 30 à 8 h 45	Arrivée des élèves dans la cour
8 h 45 à 8 h 48	Accueil des élèves
8 h 48 à 12 h 08	Enseignement
12 h 08 à 13 h 25	Dîner
13 h 28 à 14 h 50	Enseignement



Horaire des élèves au primaire

8 h 30 à 8 h 45	Arrivée des élèves dans la cour
8 h 45 à 8 h 48	Accueil des élèves
8 h 48 à 12 h 08	Enseignement
12 h 08 à 13 h 25	Dîner
13 h 28 à 15 h 48	Enseignement

HEURES DES CLOCHES

Matin	8:45
Dîner	12:08
Après-midi	13:25
Fin des classes	15:48



N.B. Il est à noter que les enfants bénéficient d'une période de détente (récréation) à l'extérieur de 20 minutes en avant-midi et en après-midi.



INFORMATIONS AUX PARENTS



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE



- **Préscolaire et primaire 8 h 45 à 12 h 08 et 13 h 25 à 15 h 48**
- Dès son arrivée, l'élève doit rester à l'intérieur de la cour.
- La surveillance des élèves marcheurs et/ou transportés est assurée 15 minutes avant l'entrée du matin et du midi, Soit de 8 h 30 à 8 h 45 et de 13 h 10 à 13 h 25.
- Le secrétariat est ouvert de 8 h à 12 h 08 et de 13 h 08 à 16 h.



2. ENTRÉES, SORTIES ET DÉPLACEMENTS DES ÉLÈVES

Afin d'assurer la sécurité de tous et le respect pour les autres :

- Lors des entrées dans l'école et pendant les heures de classe : L'élève **circule calmement à droite et en chuchotant au besoin.**
- Au moment de quitter le midi et à la fin des classes : L'élève circule **d'une façon calme et paisible.**

3. ABSENCES OU RETARDS



- **Le parent doit motiver l'absence ou le retard de son enfant sur Mozaïk Portail (un guide vous sera envoyé en début d'année scolaire) ou en téléphonant au 819-771-1472, poste 1 entre 8 h et 9 h ou entre 12 h 25 et 13 h 25.**
- Dès son arrivée, l'élève en retard se présente au secrétariat.
- En cas de répétition d'absences ou de retards, la direction pourrait communiquer avec les parents pour rectifier la situation.
- Dans le cas d'une absence prolongée de plus de trois jours, autre que maladie, vous devez remplir le formulaire d'absence prolongée pour un voyage ou autres activités non conventionnées par l'école, disponible au secrétariat. (ex : voyage, tournoi de hockey, compétition, autres)
- Durant les évaluations, un billet médical pourrait être demandé.

4. MODIFICATION AU DOSSIER DE L'ÉLÈVE

Il est très important de nous faire connaître tous les changements au dossier de votre enfant tels que : l'adresse, le numéro de téléphone ou tout renseignement sur la fiche d'urgence.



5. DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE



- L'élève doit présenter à son titulaire **une demande écrite signée par un parent.**
- Afin d'éviter les dérangements, il est préférable de venir chercher votre enfant aux débuts de la récréation de 10 h 48 ou de 14 h 28 ou bien au dîner à 12 h 08 ou à 13 h 25.
- L'élève **ne peut quitter l'école seul** en aucun cas durant les heures de classe.
- Si l'élève doit quitter l'école, **le parent doit s'identifier et attendre son enfant au secrétariat.**

6. MATÉRIEL SCOLAIRE ET OBJETS PERSONNELS



- Tous les objets personnels qui ne sont pas en lien avec les apprentissages scolaires **sont interdits** à l'école (jeux, ballons, frisbee...), sauf pour une activité spéciale autorisée par écrit par l'équipe-école. Cependant, veuillez noter que l'école n'est pas responsable des bris, pertes ou des vols de ces objets.
- **Les objets électroniques** (cellulaire, iPod, caméra, etc.) ou dangereux (briquet, canif, pétard, etc.) **seront immédiatement confisqués.** Il est interdit aux élèves d'utiliser un cellulaire, des écouteurs, une montre intelligente et autres appareils mobiles personnels dans l'école. 
- **Les patins à roues alignées ainsi que la planche à roulettes et les trottinettes** ne sont pas permis à l'intérieur de l'école.
- Tout matériel de l'école abîmé ou perdu devra être remboursé ou remplacé par le parent.

7. ALIMENTATION - DÎNER ET COLLATION



L'équipe-école encourage sa communauté à adopter de saines habitudes de vie. Nous croyons sincèrement que la santé commence dans notre assiette. À la lumière des dernières données scientifiques, le mot d'ordre en alimentation c'est de manger des aliments variés, en grande partie d'origine végétale et surtout **le moins transformés possible.** Privilégiez les aliments cuisinés à la maison avec des ingrédients de qualité. Vous pouvez consulter le nouveau guide alimentaire canadien à l'adresse suivante : <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

Une collation équilibrée c'est le mariage entre des glucides et des protéines. Voici quelques idées santé :

Toutes confiseries et friandises sont interdites à l'école, à l'exception de certaines occasions spéciales ou les parents seront informés à l'avance. En ce qui concerne **les allergènes, consultez la section au point 8.**

Combiner à la collation un aliment riche en glucides avec un aliment riche en protéines lors de vos collations, à titre d'exemples :	
Glucides	Protéines
Fruits frais, congelés ou séchés	Graines de soya, tournesol, citrouilles ou pois chiches séchés
Légumes crus	Trempeuse au tofu, Houmous
Produits céréaliers à grains entiers: muffins, craquelins, pains soufflés maison, céréales, pain	Yogourt, fromage, lait
	Salade de légumineuses
	Œuf à la coque

8. ALLERGIES ALIMENTAIRES

Le parent a le devoir de signaler à l'école LES ALLERGIES SÉVÈRES de son enfant. Merci de bien compléter la fiche santé et de la retourner à l'enseignant(e) rapidement, en début d'année scolaire.

Quelques élèves de notre école souffrent d'allergies extrêmement sévères. Par conséquent;

Sont **INTERDITES EN TOUT TEMPS** dans l'école :

- Arachides;
- Noix de toutes sortes.



Sont **RESTREINTS DANS CERTAINES CLASSES** :

- Œufs, sésame, soya, tournesol, légumineuses, fruits de mer et certains fruits.

Les aliments allergènes à éviter dans la classe de votre enfant sont clairement identifiés à la porte de chaque classe. Aussi, nous transmettons l'information aux éducateurs et éducatrices du service de garde ainsi qu'aux surveillants du dîner.

Nous sollicitons votre collaboration afin que votre enfant évite d'apporter ces aliments à l'école.

En septembre, afin de sensibiliser les élèves de la classe et d'assurer une sécurité accrue, un pictogramme (interdit de manger à ce bureau) est remis à chaque élève qui a des allergies sévères.



Merci d'être vigilant.

À l'école, nous prenons toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de ces enfants :

- Formation du personnel en collaboration avec l'infirmière de l'école;
- Surveillance des enfants identifiés par l'infirmière avec problème d'allergies sévères;
- Mesures d'hygiène spéciales, lavage des mains au savon et surface des tables;
- Éducation des élèves à cette réalité.

Il est très important de ne pas partager ses aliments avec d'autres élèves par mesure de sécurité et lorsqu'il a terminé de manger, l'enfant se lave minutieusement les mains et le visage.

Références aux parents

Allergies Québec <http://allergies-alimentaires.org/fr>

9. LES SORTIES ÉDUCATIVES

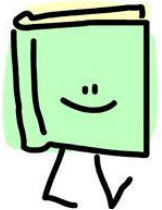


- Les élèves qui participent aux activités à l'extérieur de l'école s'engagent à avoir un comportement adéquat.
- Les sorties éducatives représentent un complément aux apprentissages. L'équipe-école se réserve le droit de retirer des élèves de ces activités si nécessaire.

10. RENCONTRES ET ÉCHANGES



Vous êtes invités à prendre un rendez-vous lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel. Dans notre école, un climat d'ouverture et de respect mutuel, exempt de menace ou d'intimidation, est nécessaire à toute communication. Le respect est une valeur importante à l'École des Deux-Ruisseaux. Ces principes s'appliquent en tout temps, particulièrement dans les messages ou conversations téléphoniques, ainsi que dans les rencontres formelles ou autres.



11. DEVOIRS ET ÉTUDE À LA MAISON

- Nous comptons sur votre participation dans l'accompagnement de votre enfant dans ses travaux à faire à la maison.

12. TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire propre et adéquate. Le port de la casquette à l'intérieur des locaux, ainsi que tout vêtement affichant un message violent, sexiste, raciste ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue n'est pas autorisé.



De plus :

- Les chaussures et les vêtements doivent être adaptés à la température (point 13);
- Le port de chaussure d'intérieur est obligatoire pour circuler dans l'école;
- Les vêtements et les articles personnels **doivent être identifiés au nom de l'enfant;**
- Les bijoux et autres objets de valeur des élèves sont de leur responsabilité;
- Les articles trouvés sont déposés dans une boîte à cet effet près du gymnase. Les enfants ont la responsabilité de récupérer leurs vêtements perdus. Tous les vêtements et autres objets non réclamés seront remis à un organisme de bienfaisance.
- L'équipe rappelle aux parents que les sandales de plage (style tong) ne sont pas sécuritaires pour les jeux dans la cour d'école.



Lorsque la tenue vestimentaire est jugée non conforme, l'élève est dirigé vers l'administration. Nous communiquerons ensuite avec les parents.

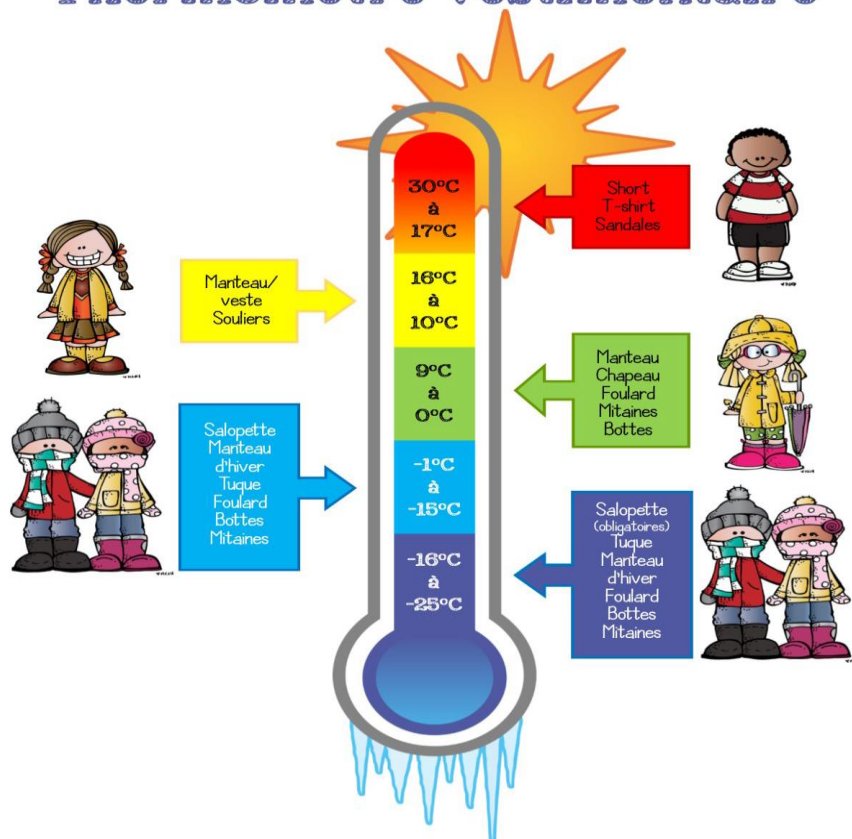
13. JOURS DE PLUIE ABONDANTE OU DE FROID EXCESSIF

- Le matin, lors des jours de pluie abondante ou de froid excessif, les élèves entrent par la porte du service de garde jusqu'à la cloche.
- En cas de retard, les élèves entrent par la porte principale **accompagnés par un parent** afin de motiver leur retard.
- Durant les récréations, ces jours-là, les élèves demeurent dans l'école et s'occupent à des activités calmes.
- En cas de pluie fine, les élèves sortiront à l'extérieur. Également durant les jours de grands froids (-25° Celsius avec le facteur éolien), les élèves pourront sortir un maximum de dix minutes.
- Au retour à l'école après le dîner, lorsque la pluie ou de grands froids empêchent nos élèves de jouer dans la cour, les marcheurs qui reviennent de la maison doivent entrer par la **porte principale** et ce, à compter de **13 h 10** seulement.



Les intervenants seront soucieux de vérifier l'habillement de votre enfant. Veuillez toujours envoyer les vêtements adéquats **en tout temps**.

Thermomètre vestimentaire



14. DÎNER À L'ÉCOLE



Prévoir l'inscription pour se prévaloir du service de dîner à l'école. Des frais sont applicables pour les marcheurs et les élèves transportés, selon la politique du CSSPO et les modalités établies par le conseil d'établissement. La politique impose des frais uniformes à l'ensemble des écoles du CSSPO comme suit : en 2025-2026, la tarification annuelle selon l'utilisation du service pour l'année basée sur 5 jours par semaine est de **343,80 \$**, pour les élèves marcheurs et les élèves transportés par autobus.

Important : **Les frais sont payables en totalité dès le début des classes.**

En cas d'absence au dîner, **les parents avisent le secrétariat ou le service de garde** par courriel sdg028@csspo.gouv.qc.ca. Le ratio enfants/surveillant ne permet pas de faire réchauffer les repas. S.v.p. vous référer au règlement (alimentation de l'agenda) concernant les aliments à bannir. Les contenants en verre sont défendus. Les mesures d'encadrement de l'école s'appliquent durant cette période. Ce service est offert par l'école. C'est donc un privilège qui peut être retiré en tout temps par la direction suite à des avertissements ou des manquements trop nombreux.

15. ACCÈS À L'ÉCOLE



- Toute personne qui entre dans l'école doit se présenter **obligatoirement** au secrétariat. **L'accès à tous les locaux de l'école est interdit** à moins d'une autorisation de la direction.
- **Durant les heures de classe**, les parents doivent se présenter au secrétariat pour reconduire ou venir chercher leur enfant.
- **Avis juridique** : **Les parents ont la responsabilité de fournir à la direction une copie de l'avis juridique faisant mention d'une restriction d'accès à l'enfant émis envers un des deux parents.**

16. DÉBARCADÈRES ET STATIONNEMENT

En tout temps, le stationnement est réservé pour le personnel de l'école. Nous vous encourageons à laisser votre enfant devant l'école afin qu'il marche sur le trottoir de l'allée principale prévue à cette fin jusqu'au service de garde (jusqu'à 8h15) ou jusqu'à la cour (entre 8h15 et 8h45).



Le débarcadère (là où attendent les autobus) **est réservé uniquement aux autobus.** La circulation automobile y est interdite en tout temps. Les stationnements devant le débarcadère sont réservés aux berlines scolaires.

Durant les heures de classe, si vous devez venir chercher votre enfant, celui-ci vous attendra au secrétariat et vous devrez l'accompagner à votre voiture. **Nous vous**

demandons de vous stationner dans la rue. Il est important de respecter les stationnements **réservés aux personnes handicapées**.

17. COUR DE L'ÉCOLE



La cour d'école est le lieu réservé aux élèves durant les heures de l'école, y compris les heures du service de garde. L'élève demande la permission au surveillant pour sortir de la cour en tout temps. Aux récréations, l'élève ne revient jamais à l'intérieur de l'école, sauf avec l'autorisation du surveillant de la cour. À la sortie des classes, l'élève qui n'est pas un usager du service de garde doit quitter immédiatement le terrain de l'école. La cour d'école devient accessible à la communauté de 18 h à 21 h. La direction demande aux gens du quartier de ne pas utiliser la cour d'école comme parc à chien.

La cour d'école est interdite aux parents ou aux visiteurs en tout temps durant les heures d'ouverture de l'école.

18. SITUATION D'URGENCE

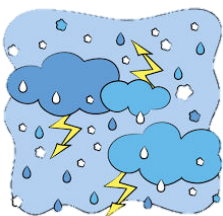
La direction a l'autorisation de fermer l'école avant l'heure habituelle à la suite d'une situation d'urgence. Il est demandé aux parents de prévoir et informer leurs enfants de l'endroit où ils peuvent se rendre lors d'un retour imprévu. En cas de fermeture de l'école pour une raison majeure, la direction s'assure de communiquer l'information aux parents.



Il est demandé aux parents de s'assurer que l'école ait toujours un numéro d'urgence pour les rejoindre.

En cas d'évacuation, les élèves seront redirigés vers le gymnase de l'école du Plateau au 145, rue de l'Atmosphère.

19. EN CAS DE TEMPÊTE



De façon générale, l'école reste ouverte lors d'intempéries, à moins que les conditions météorologiques forcent la fermeture de l'établissement. Ainsi, le CSSPO détermine vers 5h45-6h15 si les écoles restent ouvertes, si le transport est annulé, etc. Nous vous invitons donc à consulter vos courriels, la page d'accueil du site Web du CSSPO, sa page Facebook ou les médias régionaux.

20. ENFANTS MALADES

Un enfant malade doit rester à la maison. Nous communiquerons avec les parents d'un enfant malade à l'école afin qu'ils viennent le chercher.

- Si les parents jugent que l'état de leur enfant lui interdit d'aller à l'extérieur (à la récréation) celui-ci devra rester à la maison ou présenter un billet médical.
- Durant les évaluations, un billet médical pourrait être demandé pour justifier l'absence.
- **En cas de fièvre ou de vomissements, vous devez attendre 24 heures (sans médicaments) avant de retourner votre enfant à l'école.**



21. PREMIERS SOINS



- **Au besoin**, le personnel de l'école donne les premiers soins. Le CSSPO n'a aucune assurance couvrant les dommages corporels subis par un élève à la suite d'un accident. Nous encourageons les parents à se prévaloir d'une assurance-accident.
- Les parents sont responsables d'assurer le transport de l'enfant blessé vers une clinique ou un centre hospitalier. Si l'école ne réussit pas à rejoindre les parents et que la situation l'exige, l'ambulance est utilisée aux frais des parents.

22. MÉDICATION À L'ÉCOLE

Règle générale, toute médication doit être prise à la maison. (Politique 30-12-20)

Le personnel de l'école **ne peut en aucun temps administrer des médicaments** aux élèves, SAUF pour des raisons de forces majeures. Certains **pourront être administrés à titre exceptionnel** (le *Ritalin* ou ses équivalents, les pompes pour l'asthme, l'*Épipen*, les traitements pour l'épilepsie et le diabète) et pourront être administrés lorsqu'il y a recommandation écrite médicale par un code d'ordonnance du pharmacien et autorisation écrite de l'autorité parentale (un formulaire à compléter est disponible au secrétariat), et ce, conformément au Protocole d'intervention du CISSSO et du CSSPO. Aucun autre médicament ne sera autorisé dans l'école. L'école recommande fortement le port de l'*Épipen* à la taille.



IMPORTANT : Aucune médication ou antibiotique ne doivent être placé dans la boîte à goûter ou le sac d'école de votre enfant par mesure de sécurité.

23. TRANSPORT SCOLAIRE



L'élève doit respecter en tout temps les consignes du chauffeur d'autobus. Il s'agit de sa sécurité et de celle des autres élèves.

L'élève qui contrevient aux règles de conduite du transport ou qui, par son comportement, met en cause sa sécurité et celle des autres enfants est passible de suspension du transport; la décision de suspendre ou non un élève appartient à la direction de l'école.

Nous recommandons aux parents que l'enfant soit prêt 10 minutes en avance à son arrêt d'autobus et qu'il demeure à l'écart de la route en attendant l'arrivée de l'autobus.

En fin de journée, le parent d'élève du préscolaire doit être présent en tout temps pour accueillir son enfant. En cas d'absence du parent, le chauffeur reconduira l'élève à l'école et le parent devra se déplacer à l'école pour venir le chercher. En cas de répétition, l'élève pourra se voir retirer le droit au transport.

Il est interdit à quiconque

- D'être chaussé de patins, de faire usage d'une planche à roulettes, d'une trottinette, d'une bicyclette ou de tout autre objet similaire;
- De monter avec des skis, bâtons de skis, un traîneau;
- De transporter des objets encombrants ou susceptibles de causer des blessures aux autres usagers;
- Dans tous les cas, les objets ne doivent pas occuper la place d'un usager.

Aucun changement temporaire d'autobus ne sera autorisé. Toute l'information relative au retard ou à l'annulation du transport est rapidement transmise via l'application **mParent**.

Pour plus de détails, <https://www.csspo.gouv.qc.ca/info-parents/transport-scolaire/>





24. TRANSPORT ACTIF

À l'école à pied ou à vélo, je suis capable!

L'École des Deux-Ruisseaux considère le transport actif comme très important pour notre communauté. En plus de favoriser de saines habitudes de vie, il contribue grandement à la sécurité aux abords de l'école. Nous encourageons donc tous les élèves à marcher ou à venir à vélo à l'école.

25. UTILISATION DE LA BICYCLETTE

À l'arrivée (le matin et le midi), l'élève est invité à emprunter le corridor de sécurité avec sa bicyclette en respectant le code de la sécurité routière du Québec c'est-à-dire en roulant dans le même sens que les voitures. Arrivé à l'intersection des rues de la Nébuleuse et de l'Atmosphère ou des rues du Tropique (selon le parcours de l'enfant), l'élève doit marcher à côté de sa bicyclette sur le trottoir jusqu'à l'école.

Au retour à la maison (le midi et le soir), l'élève doit quitter l'école en marchant à côté de sa bicyclette jusqu'aux mêmes intersections mentionnées ci-haut. Par la suite, l'élève enfourche sa bicyclette et il poursuit son chemin en étant dans le même sens de circulation que les voitures. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des bris ou des vols de bicyclette. L'élève doit ranger et cadenasser sa bicyclette sur les supports placés sur le terrain de l'école. Nous suggérons fortement le port du casque protecteur. **Les parents prennent l'entière responsabilité d'envoyer leur enfant à bicyclette.**

Pour plus d'information, voir le lien suivant :

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-securite-velo.pdf>



26. **BRIGADE SCOLAIRE ET CORRIDOR DE SÉCURITÉ**

Le corridor de sécurité a été élaboré conjointement entre le CSSPO et les travaux publics de la Ville de Gatineau afin d'assurer une protection adéquate aux enfants marcheurs et cyclistes lorsqu'ils sont sur le chemin de l'école. Veuillez donc y accorder une importance particulière. Nous vous demandons aussi de pratiquer le trajet école-maison avec votre enfant.

L'équipe de la brigade scolaire est nommée chaque année pour guider les élèves à suivre le corridor de sécurité lors de leurs déplacements.

Tous les enfants, sans exception, doivent utiliser le corridor de sécurité.

Les avantages sont nombreux :



- Les enfants empruntent tous les mêmes rues et ils doivent traverser les artères principales aux mêmes endroits;
- Les plus petits peuvent demander de l'aide des plus grands;
- Des brigadiers, adultes et scolaires, sont en poste pour aider les enfants aux traverses de piétons et aux intersections;
- Les petits ont moins de risques de se perdre et, au besoin, les patrouilleurs peuvent vérifier les personnes suspectes signalées dans le secteur.

Il est de la responsabilité des parents de sensibiliser son enfant à la nécessité d'utiliser le corridor de sécurité.

Le travail des brigadiers n'est pas toujours facile et ils méritent notre respect et notre reconnaissance. L'équipe de la brigade scolaire est en fonction environ 15 minutes avant le début des cours et aux sorties des classes afin de faire respecter le corridor de sécurité aux marcheurs.

Un avertissement peut être émis à l'élève par la personne responsable de la brigade scolaire s'il :

- ne respecte pas le corridor de sécurité;
 - importune un ou des élèves sur le corridor de sécurité;
 - se batte sur la rue;
 - pose un geste de vandalisme aux propriétés privées.
- L'élève en infraction remettra le rapport à ses parents pour signature.

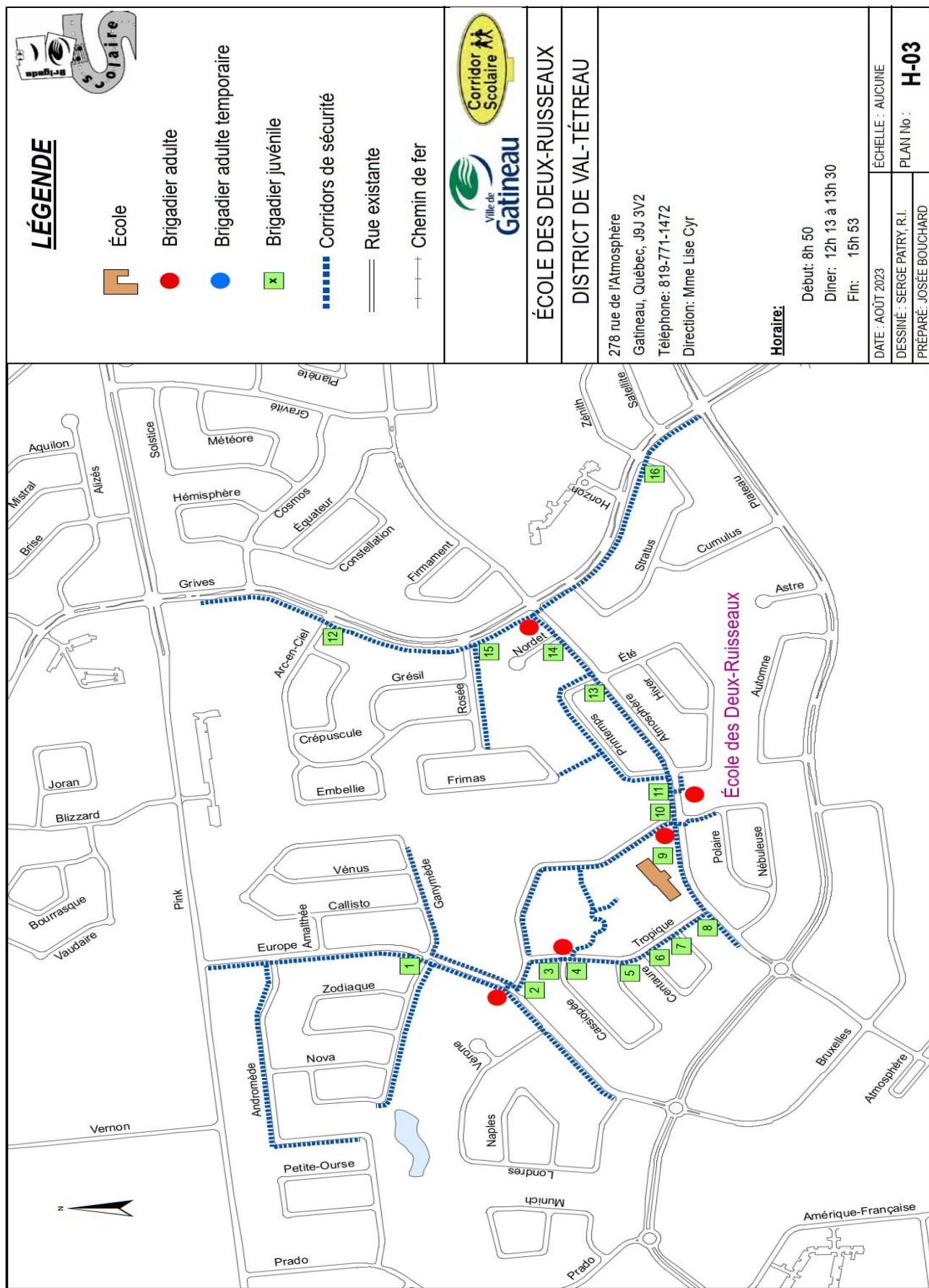


Veuillez noter que si des incidents surviennent à l'extérieur des heures indiquées, les parents doivent communiquer avec le service de police de la Ville de Gatineau pour dénoncer les situations.



**Soyons fiers de l'engagement
de nos brigadiers et de nos valets!!!**

CORRIDOR DE SÉCURITÉ version août 2023



RÈGLES DE SÉCURITÉ AU GYMNASÉ

Lors des cours d'éducation physique, votre enfant doit avoir ses **OUTILS** de travail:

-Une paire d'espadrilles de course à semelle qui ne marque pas le plancher

Une chaussure doit maintenir le pied dans une position stable et amortir les chocs lors des déplacements et les arrêts brusques afin de réduire le risque de blessures. Elle doit permettre au pied de se plier ou de pivoter sans crainte.



Privilégier des espadrilles que votre enfant peut attacher seul. Pour les enfants du préscolaire et de la première année, les attaches de type velcro sont souvent le meilleur choix. Pour les autres niveaux privilégier le laçage.

-Un pantalon de sport

Un pantalon d'éducation physique est ample et extensible à la taille tel que le pantalon de jogging. Votre enfant pourra le porter en partant de la maison le matin de son cours d'éducation physique. Les pantalons de "jeans" et les ceintures ne sont pas acceptés.



-Un chandail à manches courtes

Une manche courte est confortable et surtout sécuritaire.



-Les bijoux

Pour la sécurité de votre enfant et des autres,
Les bijoux ne sont pas acceptés.



Afin d'éviter les blessures, il est fortement recommandé d'avoir **les cheveux attachés**. De plus, il est déconseillé d'avoir des ongles artificiels (longs).

Avoir un costume adéquat avec des espadrilles bien attachées fait partie de la Compétence 3 : « **Développer de saines habitudes de vie** »

**N.B. : Les espadrilles à roulettes sont interdites (sécurité).
Le costume est obligatoire aux 2^e et 3^e cycles.**

Les enseignants d'éducation physique



En fin de compte, ne te laisse pas impressionner par les marques de commerce et la publicité. Achète une chaussure confortable qui t'assure la **STABILITÉ**, l'**AMORTISSEMENT**, la **FLEXIBILITÉ** et l'**ADHÉRENCE** qui te permettra de faire des activités physiques avec plaisir et en toute sécurité.

ÉCOLE DES DEUX-RUISSEAUX **CODE D'ÉTHIQUE – RÉSEAU INTERNET**



Tous les utilisateurs doivent :

- Respecter les gens dans leur communication ;
- Respecter la vie privée des gens ;
- Respecter les objectifs éducatifs de l'école (visite des sites pédagogiques);
- Respecter le matériel et le réseau de l'école ;
- Rapporter à l'intervenant ou à la direction tout problème éthique ou technique.

Il est interdit :

- De participer à des activités visant à détruire le matériel informatique ;
- D'utiliser des codes d'accès non autorisés ;
- De diffuser des informations personnelles (numéro de téléphone, adresse...);
- D'utiliser un langage haineux ou vulgaire ;
- D'utiliser des jurons ou expressions à connotation sexuelle ;
- D'envoyer ou de faire la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou de toute autre manière illégale ou incompatible avec la mission éducative de l'École des Deux-Ruisseaux ;
- D'envoyer ou de proférer toute forme de harcèlement ou de menace.

ENGAGEMENT AVEC L'ÉLÈVE UTILISATEUR

Mon titulaire m'a expliqué et j'ai compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs du réseau Internet de l'École des Deux-Ruisseaux.

Je m'engage à respecter ce présent code d'éthique.

L'étiquette de l'élève sera apposée en classe	Étiquette élève Courriel et code d'accès
Signature de l'élève	
Signature du titulaire	
Signature du parent ou du répondant	

Selon les conditions d'utilisation de Facebook, les enfants de moins de 13 ans ne sont pas autorisés à s'inscrire sur ce type de média social. Pour cette raison, en aucun temps, l'équipe de l'École des Deux-Ruisseaux n'endossera les situations qui peuvent découler de l'utilisation de ce type de sites.

Dans mon école, je dis NON à la violence et à l'intimidation!

Les règles de conduite et les mesures de sécurité établies pour notre école constituent la base d'un milieu sain et sécuritaire. Tous, adultes et élèves, ont les mêmes droits, dont celui d'évoluer en sécurité et d'être accepté dans leur milieu d'appartenance. Promouvoir de saines relations et éliminer la violence est l'affaire de tous et chacun.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent (ex. : intimidation, menaces de violence, etc.), **les élèves doivent le déclarer** et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Notre école **encourage la déclaration** de tout incident : **toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer.**



Si un enfant ne sait pas lire, nous lui
...enseignons.



Si un enfant ne sait pas nager, nous lui
...montrons.



Si un enfant ne sait pas multiplier, nous lui
...enseignons.



Si un enfant ne sait pas se comporter, nous lui
...enseignons ?

Source : Steve Bissonnette



Définition de la violence selon la loi sur l'instruction publique

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012

Définition de l'intimidation selon la loi sur l'instruction publique

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

Un document explicatif à l'intention des parents est disponible en copie papier au secrétariat ou nous vous invitons à consulter le site internet de l'école.

<http://deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca/>

Il est mis à jour annuellement et vous sera remis en début d'année.

Code de vie École des Deux-Ruisseaux



Le code de vie a été révisé par l'équipe-école en avril 2024 et il a été approuvé par le conseil d'établissement.

Ces 4 règles doivent être respectées dans toutes les aires de l'école et ce, en tout temps. Elles sont enseignées, modelées et pratiquées. Elles favorisent le sentiment de sécurité.

En harmonie avec les valeurs de notre école : <i>Le respect, l'engagement et l'autonomie</i>		
Règles	Pourquoi?	Banque de conséquences Possibles
1. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang immédiatement calmement.	Afin ♦ De pouvoir entrer rapidement en classe.	+ Valorisation verbale et tangible des comportements attendus et des efforts. - Rappel de la règle - Modelage de la règle - Avertissement verbal - Conséquences logiques - Geste réparateur - Discussion avec le titulaire - Billet d'information - Suivi dans l'agenda ou par courriel - Appel aux parents - Rencontre avec le TES - Fiche de réflexion - Perte d'un privilège - Perte des récréations - Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Temps d'arrêt dans un autre local - Défrayer le coût d'un objet endommagé ou perdu appartenant à l'école - Confiscation d'un objet - Suspension interne - Suspension externe - Autre, selon le cas
2. Je communique calmement et j'utilise des mots et des gestes respectueux envers les autres élèves et les adultes de l'école.	Afin ♦ D'être bien et en sécurité ♦ De me sentir calme et paisible. ♦ De mieux comprendre les consignes des intervenants.	
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition et de ce qui appartient à l'école et aux autres.	Afin ♦ De garder le matériel en bon état pour les élèves. ♦ De garder mon école propre. ♦ D'avoir du plaisir à utiliser le matériel.	
4. Je circule en marchant calmement dans l'école et en chuchotant.	Afin ♦ D'être prêt à faire de bons apprentissages. ♦ De diminuer la pollution par le bruit. ♦ D'assurer ma sécurité lors des déplacements.	

Signature de l'élève: _____

Signature du parent: _____

GESTION DES COMPORTEMENTS

À l'École des Deux-Ruisseaux, la gestion des comportements est l'affaire de tous : enseignants, éducateurs au service de garde, surveillants du diner, TES, direction... *Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village (proverbe sénégalais)*. Aux pages suivantes, vous trouverez notre matrice des comportements attendus dans les différentes aires.

Les comportements sont gérés selon deux principes soit la valorisation des comportements attendus (renforcement verbal, social, tangible, Gribouille, etc.) et la gestion des écarts de conduite.

Afin que tous les intervenants reçoivent l'information pertinente quant aux comportements inappropriés ou interdits, un système de communication interne de Mozaïk Portail, le SOI, est utilisé. Vous serez informés des comportements par un courriel ou un appel.

Comportement inapproprié

Étape 1 :

Rappel verbal du comportement attendu, avertissement verbal et pratique du comportement attendu si le comportement persiste malgré le rappel.



Étape 2 :

Une observation et/ou une intervention est complétée par l'intervenant sur le SOI. Le comportement sera communiqué aux parents (appel, courriel, rencontre, etc.). Une conséquence logique est appliquée tels que modelage de l'adulte, modelage des pairs, pratique répétée du comportement attendu, réparation des gestes posés.

Étape 3 :

Si le comportement persiste, le TES s'implique afin de trouver des mesures plus fréquentes et intensives pour l'acquisition du comportement attendu. Il y a donc prise en charge par l'équipe multidisciplinaire.

Comportement interdit

Si un élève a un manquement majeur au code de vie

1. Arrêt d'agir immédiat par l'intervenant et géré par ce dernier;
2. Du soutien TES est demandé pour l'enfant désorganisé ou commettant de la violence; Prise en charge de tous les élèves concernés;
3. Billet d'information complété par l'intervenant et remis au TES pour consignation, information au titulaire et conséquence;
4. Les intervenants voient à ce que la conséquence soit observée;
5. Une rétroaction est donnée aux membres du personnel concerné et aux parents.

Selon l'analyse de la situation, la direction se réserve le droit d'appliquer les mesures qu'elle juge les plus appropriées selon les événements.

Mesure de contrôle

Veuillez noter que les intervenants pourront recourir à des mesures contraignantes lorsque la sécurité de l'élève ou des autres personnes est compromise. Il s'agit d'une mesure de dernier recours.

Matrice du comportement de l'école des Deux-Ruisseaux



	Corridor, casier et cage d'escalier	Cour d'école	Toilettes	Diner
Respect	Je reste dans mon espace personnel. Je marche. Je suis calme. J'utilise un niveau de voix 0 ou 1.	Je joue en faisant attention aux autres et à moi-même. Je règle mes conflits de façon pacifique. Je partage les aires de jeux et j'attends mon tour.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je garde l'endroit propre. J'utilise un niveau de voix 0 ou 1. J'utilise les lieux adéquatement (papier de toilette, papier à main...).	Je garde mon espace propre (classe, local, etc.). J'utilise le niveau de voix demandé par l'adulte (niveaux 0 à 3).
	J'utilise des mots et des gestes respectueux envers les élèves et les adultes de l'école.			
Engagement	Je circule à droite. Je respecte le rang proposé par l'adulte.	Je joue en ayant une attitude positive. Je prends soin de l'espace vert (arbre, arbuste, gazon). Je respecte les limites de la cour d'école. Je range le matériel.	Je signale à l'adulte s'il y a un problème. Je demeure calme.	J'obtiens la permission de l'adulte avant de me déplacer. Je reste à ma place pour manger.
Autonomie	Sans délai, je range mes effets personnels et je les récupère lorsque nécessaire.	Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends immédiatement mon rang calmement.	Je demeure calme. Dès que j'ai fini, je quitte les lieux.	Je garde ma nourriture pour moi. Je reste à ma place pour manger.

Matrice du comportement de l'école des Deux-Ruisseaux



Bibliothèque	Informatique	Terrain de l'école/corridor de sécurité	Rassemblement (gymnase /salle polyvalente)	L'autobus
Je suis calme. Je marche. J'utilise un niveau de voix 0 ou 1. Je remets ma chaise en place. Je garde toute nourriture ou boisson à l'extérieur du local.	J'attends les consignes de l'adulte avant d'utiliser le matériel. J'utilise le niveau de voix demandé par l'adulte (niveaux 0 à 3). Je demande l'autorisation de l'adulte pour imprimer. Je garde toute nourriture ou boisson à l'extérieur du local.	J'écoute et j'applique les consignes données par le brigadier.	Je reste assis. J'utilise le niveau de voix demandé par l'adulte (niveaux 0 à 3). Je reste dans mon espace personnel.	Je suis les directives du conducteur et du surveillant. J'utilise le niveau de voix demandé par l'adulte (niveaux 0 à 3).
J'utilise des mots et des gestes respectueux envers les élèves et les adultes de l'école.				
J'utilise correctement le bâton numéroté. Je place mes livres au bon endroit. Je retourne mes livres à temps.	Je fais le travail demandé. Je remets ma chaise en place.	J'avertis un adulte en cas de problème.	J'écoute la personne qui parle. J'applaudis au moment opportun et façon appropriée.	Je laisse le matériel dans mon sac. J'avertis un adulte en cas de problème.
Je choisis un livre à ma peinture.	Je vais sur les sites permis.	J'utilise le corridor de sécurité de façon appropriée. Je circule dans l'allée principale et sur le trottoir. Au son de la cloche, je quitte rapidement le terrain de l'école.	Je reste à l'endroit désigné par l'adulte.	Je m'assois correctement et je reste à ma place. Je me rends à l'endroit attendu.

Les 4 étapes pour régler mes conflits!

1

Se calmer



2

Se parler
des faits et de
nos sentiments



3

Chercher
des solutions
possibles



4

Trouver
et s'entendre
sur une solution
pacifique



ENVIRONNEMENT

L'École des Deux-Ruisseaux est fière d'être une **École écocitoyenne de l'Outaouais** (<http://www.ecoles-eco.ca/>). Nous nous impliquons activement à la sensibilisation des élèves à l'environnement depuis déjà de nombreuses années. Nos efforts nous permettront éventuellement de recevoir une certification EnviroEducation. Il nous importe de favoriser la construction d'un environnement viable dans une perspective de développement durable et cet enjeu est d'ailleurs présenté dans le *Programme de formation de l'école québécoise*. C'est tous ensemble, avec nos petits gestes, que nous nous pouvons faire une grande différence!



ÉCOLES ÉCOCITOYENNES
de l'Outaouais

Boîte à lunch écologique

Nous encourageons les élèves à avoir une boîte à lunch écologique qui produira 0 déchet. Les plats de plastiques réutilisables, les gourdes, les ustensiles réutilisables et les serviettes en tissu ne sont que quelques moyens pour réduire les déchets. Ces petits gestes posés quotidiennement permettront de réduire les déchets inutiles.

Le recyclage et le compostage

Le tri des déchets est aussi un savoir-faire à développer chez nos élèves. En effet, le recyclage et le compostage permettent de diminuer les matières envoyées au site d'enfouissement. Des bacs de compostage et de recyclage sont installés dans chacune des classes en plus d'avoir des stations intermédiaires et des bacs extérieurs. Des ateliers offerts en classe ainsi que des affiches permettent aux élèves d'en apprendre plus sur le sujet.

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX!

Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

Des gestes simples pour prévenir

Demandez à votre enfant **d'éviter de partager** avec des amis les peignes, brosses à cheveux, barrettes, chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs.

Gardez l'œil ouvert

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et traiter rapidement les enfants atteints et ainsi limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les poux.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux de tête. Prenez soin de suivre les recommandations qui vous seront adressées et qui seront adaptées à chaque situation.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Pour en savoir plus, consultez le site internet <https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/sante-publique/prevention-des-maladies-infectieuses-et-transmissibles/autres-maladies-infectieuses/#Poux>

Grille des nombres 1 à 100



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

Annie Barrette

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans le cadre de la réalisation de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) s'efforce de dispenser ses services dans un environnement le plus sain et le plus sécuritaire possible. À cet effet, il s'assure notamment que les espaces et les équipements mis à la disposition des élèves respectent les normes de sécurité et voit à la réparation du matériel défectueux. Malgré ces précautions, des accidents peuvent survenir. Voici l'étendue de la police d'assurance responsabilité civile générale du CSSPO.

Le CSSPO **détient** une assurance responsabilité civile couvrant uniquement les accidents causés par ses biens, ses activités ou par les personnes qui œuvrent pour lui. En conséquence, les accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Le CSSPO **ne détient aucune** assurance-accident contre les accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pour ses élèves, ou encore leurs parents sur les propriétés du CSSPO.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident qu'un élève pourrait subir (par exemple lunette brisée, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'**une police d'assurance accident personnelle** à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents/tuteurs ou de l'élève âgé de 18 ans et plus.

Tout élève ou parent/tuteur d'élève qui désire obtenir une copie du rapport d'accident, doit le faire en remplissant le formulaire de demande d'accès à un dossier d'élève: disponible sur le site Web du CSSPO dans la section CSSPO/Demande d'accès à des documents.

Pour toute information supplémentaire ou réclamation le cas échéant, vous pouvez communiquer avec la réception du Service du secrétariat général et des communications du CSSPO au 819 771-4548, poste 899 000 ou par courriel au reception@csspo.gouv.qc.ca.

Vous êtes insatisfait(e)? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre :

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant(e), personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la direction de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, **madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca**. Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du Centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général qui en rendra compte au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec **le Protecteur régional/la protectrice régionale de l'élève**. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page Web suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve>



APPLICATION MOBILE MPARENT

Recevez toutes les alertes de transport et les communications importantes du CSSPO

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) utilise maintenant l'application mParent pour transmettre toutes ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement à la suite d'intempéries et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application gratuite, vous recevrez en temps réel tous les avis importants du CSSPO. Ceux-ci seront également disponibles sur [Mozaïk Portail Parents](#), dans la section « Messages ».

L'application mParent est le seul moyen de communication privilégié par le CSSPO pour publier les retards ou les annulations dans le transport. Utilisez le code QR pour obtenir le guide d'utilisation ou visitez la section « Transport scolaire » de notre site Web au www.csspo.gouv.qc.ca.



Si vous avez des questions en lien avec cette application, veuillez les faire parvenir par courriel à service.sost@csspo.gouv.qc.ca.

Je dis "non" à la violence et à l'intimidation!



J'avise un adulte de l'école.
Je demande à l'auteur d'arrêter.
Je réconforte la personne victime.

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

FACTEURS DE LA RÉUSSITE



Alimentation



Sommeil



Activités physique

J'AI DE BONNES HABITUDES DE VIE

- Adopter une saine alimentation
- Avoir un sommeil réparateur
- Faire de l'activité physique
- Boire beaucoup d'eau
- Découvrir des outils pour gérer mon stress



J'AI CONFIANCE EN MOI

- Apprendre à son rythme
- Accepter de faire des erreurs (cela fait partie de mon apprentissage)
- Être fier ou fière de ses efforts
- Relever les défis proposés avec enthousiasme



JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE



École ouverte



Alloprof

- Participer en classe
- Poser des questions lorsque je ne comprends pas
- Faire les devoirs et les leçons
- Lire 15 minutes tous les jours



JE PARLE À UN ADULTE SI JE VIS DES DIFFICULTÉS



Jeunesse, J'écoute

- Parents
- Enseignants
- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Directions

JUILLET 2025					AOÛT 2025					SEPTEMBRE 2025					OCTOBRE 2025				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	1	2	3	4					1	1	2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴			1 ¹	2 ²	3
7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷
14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	15 ⁹	16 ⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	13	14 ⁸	15 ⁹	16 ⁰	17 ¹
21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶
28	29	30	31		(25	26	27	28	29	29 ⁹	30 ⁰				27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ⁰	31 ¹
					Jours de travail : 5 Jour de classe : 0					Jours de travail : 21 Jours de classe : 20					Jours de travail : 22 Jours de classe : 21				
NOVEMBRE 2025					DÉCEMBRE 2025					JANVIER 2026					FÉVRIER 2026				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3 ²	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶	1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5				1	2	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷
10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ⁰	14 ¹	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	5	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	9	10 ⁸	11 ⁹	12 ⁰	13 ¹
17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21	15 ⁰	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	12 ⁹	13 ⁰	14 ¹	15 ²	16 ³	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20
24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ⁰	22	23	24	25	26	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27 ⁰
					29	30	31			26 ⁸	27 ⁹	28 ⁰	29 ¹	30 ²					
Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
MARS 2026					AVRIL 2026					MAI 2026					JUIN 2026				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6				1 ⁷	2 ⁸					1	1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹
9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	6	7 ⁹	8 ⁰	9 ¹	10 ²	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ⁰	8 ⁰	9 ¹	10 ²	11 ³	12 P
16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ⁰	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 F	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸
23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ⁰	24 ¹	18	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	22 ⁹	23 ⁰	24	25	26
30 ⁵	31 ⁶				27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵		25 ⁰	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe P : 19 / S : 18					Jours de travail : 20 Jours de classe P : 16 / S : 17				

Résumé :

- 180 journées de classe pour les élèves
- 20 journées pédagogiques

Journées télescopées :

- 25 août 2025
- 29 juin 2026
- 3 journées au choix de l'école

Journée pédagogique flottante :

- 17 avril 2026

Légende :

- Congés pour tous
- Congés pour les élèves ; journées pédagogiques locales
- ▲ Congés pour les élèves ; journées pédagogiques régionales
- () Début et fin de l'année de travail
- S Journée pédagogique secondaire (congé élèves secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire (congé élèves préscolaire et primaire)
- F Journée pédagogique flottante